



Strasbourg, le 5 septembre 2011.

Bâtiment durable : une belle opportunité de développement pour la filière alsacienne du bâtiment

La Région Alsace signe la convention régionale d'objectifs « Bâtiment durable en Alsace »

Philippe Richert, Ministre chargé des Collectivités territoriales, Président du Conseil Régional d'Alsace, et l'ensemble des partenaires du secteur du bâtiment ont signé, en présence de **François Loos**, Vice-Président du Conseil Régional d'Alsace, Président de la Commission Développement Economique Emploi, et de **Monique Jung**, Vice-Présidente du Conseil Régional d'Alsace, Présidente de la Commission Environnement Habitat, la convention régionale d'objectifs « Bâtiment durable en Alsace », ce lundi 5 septembre, à la Maison de la Région.

L'Assemblée régionale a souhaité donner un **nouvel élan aux secteurs clés de l'économie** alsacienne. La filière du bâtiment, représentant 45 000 emplois et plus de 5 200 entreprises, a été identifiée comme un secteur prioritaire d'intervention. Forte de son expérience de cinq années en matière de promotion des bâtiments BBC et de son pôle de compétitivité « Alsace énergivie », la Région Alsace donne aujourd'hui une nouvelle impulsion au domaine de la construction.

La convention d'objectifs « Bâtiment durable » concrétise l'**engagement commun** de la Région Alsace et de l'ensemble des représentants du secteur du bâtiment pour **développer des bâtiments énergétiquement performants et à faible impact environnemental et sanitaire en Alsace**.

L'objectif est d'orienter tous les acteurs de la construction vers le **bâtiment durable** afin de lutter contre le changement climatique, d'anticiper l'épuisement des ressources d'énergies non-renouvelables et de faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

En France, le secteur du bâtiment est le premier consommateur d'énergie parmi tous les secteurs économiques. Les consommations annuelles d'énergie du parc bâti alsacien sont estimées à plus de 20 000 GWh d'énergie finale. En 2050, les objectifs du facteur 4 (diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre) nécessitent de ramener cette consommation annuelle à moins de 7 000 GWh. Le rythme de rénovation, qui est actuellement de 1000 logements par an, devrait passer à 30 000 logements par an à un niveau BBC (bâtiment basse consommation).

Le parc de bâtiments, datant pour les 3/4 d'avant le choc pétrolier, a besoin d'une action renforcée de rénovation. Cette rénovation doit concilier économies d'énergie et prise en compte de l'impact des matériaux utilisés sur la santé, la qualité de l'air intérieur et la durabilité des opérations de rénovation. En Alsace, le nombre de logements à rénover est estimé à environ 882 000. La rénovation de ce parc résidentiel représente plus de 18 milliards d'euros de travaux.

Le chantier de rénovation du parc existant et de construction de bâtiments performants dans le logement, les bâtiments publics, tertiaires ou d'entreprises, impose de





nouveaux défis architecturaux et techniques, mais aussi un renouveau des métiers du bâtiment. Ces chantiers constituent une opportunité de développement pour la filière alsacienne du bâtiment avec la **création d'emplois locaux non délocalisables** pour toute la chaîne des acteurs de la construction.

La convention régionale d'objectifs du secteur du bâtiment a pour but de mettre en place un partenariat élargi afin d'impliquer et d'orienter tous les acteurs de la filière du bâtiment vers le bâtiment durable.

Le plan d'actions en matière de développement et de généralisation de bâtiments efficaces en énergie s'articule autour de quatre grands objectifs :

- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :
 - Action 1 : Accompagnement des porteurs de projets BBC,
 - Action 2 : Soutien à la rénovation BBC et à l'exemplarité dans le neuf,
 - Action 3 : Financement des travaux d'économie d'énergie,
 - Action 4 : Sensibiliser les usagers et gestionnaires des BBC,
 - Action 5 : Retour d'expérience sur les BBC.

- Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment :
 - Action 6 : Sensibilisation des acteurs de la filière du bâtiment,
 - Action 7 : Généralisation de la formation des professionnels du bâtiment,
 - Action 8 : Orientation métier et accès à l'emploi,
 - Action 9 : Accès au marché du BBC et charte d'excellence,
 - Action 10 : Garantie de réalisation et responsabilités.

- Innover pour favoriser l'émergence de nouvelles techniques et garantir la réalisation des opérations de rénovation :
 - Action 11 : Encourager l'innovation via le pôle de compétitivité,
 - Action 12 : Développement et mise en œuvre des éco-matériaux,
 - Action 13 : Prendre en compte la qualité de l'air dans les bâtiments,
 - Action 14 : Limiter la dépendance énergétique des entreprises.

- Renforcer les actions transversales et structurantes :
 - Action 15 : Une communication efficace et ciblée,
 - Action 16 : Une gouvernance stratégique, tournée vers le bâtiment durable.

La mise en œuvre de la convention d'objectifs « Bâtiment durable » sera pilotée par la Région Alsace en collaboration étroite avec l'ADEME Alsace, dans le cadre du **programme energivie.info**.

